

	<b>Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration</b>	<b>N° d'ordre</b>  <b>23023</b>
	<b>Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE</b>	

Séance du : 20 Septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 14 09 2023.

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTÉIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Yannick CHARRIER	Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD
Jean-Luc GARREAU	Francis CARCAUD		
<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>			
Emmanuelle MENARD	Marie-Christine GARON	Thérèse-Marie MERCERON	Stéphanie FILLON
Anita BRIFFE	Josiane BOISSONNOT	Alain MIGEON	
<b>POUVOIRS</b>			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ROBIN.

## FINANCES

### Demande de financement auprès du FSE pour le Chantier d'Insertion – années 2022 et 2023

Au titre du programme 2022-2023 pour le financement des Chantiers d'Insertions par le FSE (Fond Social Européen), le CCAS de Bressuire sollicite une attribution de subvention pour les montants suivants :

- **Au titre de l'année 2022**

Montant des dépenses : 325 254 €

Financement par l'Etat et le département : 183 528 € (56.42 %)

Autofinancement par le CCAS : 113 726 € (34.97 %)

Subvention FSE sollicitée : **28 000 €** (8.61 %)

- **Au titre de l'année 2023**

Montant des dépenses : 394 307 €

Financement par l'Etat et le département : 234 900 € (59.57 %)

Autofinancement par le CCAS : 127 407 € (32.31 %)

Subvention FSE sollicitée : **32 000 €** (8.12 %)

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les plans de financements du Chantier d'Insertion pour les années 2022 et 2023 ;
- **DE SOLLICITER** une subvention du FSE au titre des années 2022 et 2023 d'un montant global de 60 000 € ;
- **D'AUTORISER** Mme la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à ce financement.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme



La Vice-Présidente,

Pascale FERCHAUD

Le secrétaire de séance,

Alain ROBIN